



APPRENDRE **LEARN**
RÉSEAUTER **NETWORK**
RÉUSSIR **SUCCEED**

ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

(Non audités)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'École de la fonction publique du Canada (l'École). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'École. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de l'École concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada* et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'École soient au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques et les porter à un niveau raisonnable, et il est fondé sur un processus continu qui vise à cerner les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés qui y sont associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

L'École fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2014-2015 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le [Rapport d'audit](#) et le [Plan d'action de la direction](#) qui y donne suite sont affichés sur le site Web de l'École.

Les états financiers de l'École n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Version originale signé par :

Danielle May-Cuconato
Sous-ministre/présidente par intérim
Dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)
Le 17 août 2015

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2015	2014
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	11 060	6 827
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 678	2 629
Avantages sociaux futurs (note 5)	3 989	2 462
Autres passifs	5	35
Total des passifs	17 732	11 953
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	9 657	5 674
Débiteurs et avances (note 6)	1 160	1 187
Total des actifs financiers	10 817	6 861
Dette nette ministérielle	6 915	5 092
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	673	375
Immobilisations corporelles (note 7)	3 224	2 796
Total des actifs non financiers	3 897	3 171
Situation financière nette ministérielle	(3 018)	(1 921)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Version originale signé par :

 Danielle May-Cuconato
 Sous-ministre/présidente par intérim
 Dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)
 Le 17 août 2015

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Résultats prévus		
	2015	2015	2014
Charges			
Apprentissage de base	54 546	47 521	47 532
Perfectionnement en leadership organisationnel	11 948	9 343	9 063
Innovation dans la gestion du secteur public	10 610	13 899	9 367
Services internes	27 988	30 255	30 437
Total des charges	105 092	101 018	96 399
Revenus			
Vente de biens et services	40 000	31 477	41 086
Autres revenus	-	5	5
Total des revenus	40 000	31 482	41 091
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	65 092	69 536	55 308
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		52 428	44 133
Variations des montants à recevoir du Trésor		3 983	(421)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		13 784	13 941
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)		(1 756)	-
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		1 097	(2 345)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(1 921)	(4 266)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(3 018)	(1 921)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2015	2014
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 097	(2 345)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 486	973
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 036)	(1 794)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	(12)	-
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	428	(821)
Variation due aux charges payées d'avance	298	101
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	1 823	(3 065)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	5 092	8 157
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	6 915	5 092

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	69 536	55 308
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(2 036)	(1 794)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(12)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(13 784)	(13 941)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	1 756	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances comptables	(27)	(719)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	298	101
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(4 233)	504
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(49)	207
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(1 527)	3 520
Diminution (augmentation) des autres passifs	30	(26)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	49 952	43 160
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	2 486	973
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10)	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 476	973
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	52 428	44 133

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 1^{er} avril 2004, des modifications à la *Loi sur le Centre canadien de gestion* ont été adoptées et l'organisation a reçu le nouveau nom d'École de la fonction publique du Canada (l'École). En vertu de la loi modifiée, maintenant intitulée *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, l'École poursuit le mandat de l'ancienne organisation en tant qu'établissement public, selon un mandat élargi. L'École relève du président du Conseil du Trésor.

L'École vise un seul résultat stratégique : « Les fonctionnaires ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens ». Quatre programmes contribuent à l'atteinte de ce résultat stratégique, soit les suivants :

- Apprentissage de base
- Perfectionnement en leadership organisationnel
- Innovation dans la gestion du secteur public
- Services internes

L'École a été créée pour faire en sorte que tous les fonctionnaires fédéraux aient les compétences et les connaissances communes pour servir la population canadienne de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. À cette fin, l'École offre un programme de cours substantiel, axé sur les compétences et les connaissances clés qu'exige une fonction publique dynamique en constante évolution qui doit sans cesse s'adapter aux besoins des intervenants et des citoyens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'École est financée principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'École ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'École effectue ses opérations au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'École est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'École sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération touche les autorisations de l'École et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'École a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement, à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite :** Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime administré par le gouvernement du Canada pour le compte de plusieurs employeurs. Les cotisations de l'École au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont versées et elles représentent l'obligation totale de l'École à l'égard du régime. La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, lequel est le répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ :** Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le montant de ces indemnités augmente à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'École n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	5-10 ans
Autre équipement (y compris les meubles)	5-12 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3-5 ans
Véhicules automobiles	4 ans
Améliorations locatives	2-10 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la provision pour créances douteuses, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

L'École reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats nets des activités de fonctionnement de l'École pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en vertu du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) **Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés**

(en milliers de dollars)	2015	2014
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	69 536	55 308
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Revenus	31 482	41 091
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(13 784)	(13 941)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(1 527)	3 520
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 036)	(1 794)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(12)	-
Remboursement de charges des exercices antérieurs	143	575
Diminution (augmentation) pour indemnités de vacances et de congés compensatoires	(49)	144
Autres	216	(1 215)
Total des ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	14 433	28 380
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	2 486	973
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	1 756	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	298	101
Total des ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	4 540	1 074
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	88 509	84 762

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2015	2014
Autorisations fournies		
Crédit 1 – Dépenses du programme	42 349	45 980
Moins		
Autorisations périmées	(4 416)	(3 159)
Total des autorisations utilisées	37 933	42 821
Autorisations législatives		
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	42 278	33 245
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 280	8 683
Dépense des produits de la vente des biens de surplus de la Couronne	18	13
Total des autorisations législatives utilisées	50 576	41 941
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	88 509	84 762

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'École :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	4 053	3 309
Crédoiteurs – parties externes	2 593	650
Total des crédoiteurs	6 646	3 959
Charges à payer	4 414	2 868
Total des crédoiteurs et charges à payer	11 060	6 827

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'École participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada, et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que l'École versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Le groupe 1 réunit les cotisants membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 réunit ceux qui ont joint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2014-2015, les charges s'élèvent à 5,7 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 2013-2014). Pour ce qui est des membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et, pour ce qui est des membres du groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, lequel est le répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

L'École verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2011-2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées jusqu'alors ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation relative aux indemnités de départ courues. L'information sur les indemnités de départ, au 31 mars, est la suivante :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	2 462	5 982
Charge pour l'exercice	2 323	143
Prestations versées pendant l'exercice	(796)	(3 663)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	3 989	2 462

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'École :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Débiteurs – autres ministères et organismes	703	426
Débiteurs – parties externes	504	782
Avances aux employés	11	16
Sous-total	1 218	1 224
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(58)	(37)
Débiteurs et avances	1 160	1 187

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	(en milliers de dollars)											
	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2015	2014
Machinerie et équipement	1 131	791	-	(26)	1 896	1 061	30	-	(26)	1 065	831	70
Autre équipement (y compris les meubles)	156	31	-	(13)	174	102	9	-	(6)	105	69	54
Matériel informatique	250	94	-	-	344	162	51	-	-	213	131	88
Logiciels (y compris les logiciels développés)	8 588	-	1 058	(5)	9 641	6 587	1 825	-	-	8 412	1 229	2 001
Véhicules automobiles	51	-	-	(25)	26	16	7	-	(16)	7	19	35
Améliorations locatives	975	-	646	(1)	1 620	561	114	-	-	675	945	414
Immobilisations en construction	134	1 570	(1 704)	-	-	-	-	-	-	-	-	134
Total	11 285	2 486	-	(70)	13 701	8 489	2 036	-	(48)	10 477	3 224	2 796

Les ajustements représentent les immobilisations en construction de 1 704 000 \$ qui ont été transférées à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'École peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels l'École sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	Contrats de location- exploitation
2016	1 125
2017	353
2018	214
2019	75
2020 et exercices ultérieurs	-
Total des obligations contractuelles	1 767

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'École est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'École conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'École a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relativement aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Installations	9 307	9 403
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 477	4 538
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	13 784	13 941

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2015	2014
Charges – autres ministères et organismes	24 119	20 576
Revenus – autres ministères et organismes	30 498	39 464

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

10. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'Architecture d'alignement des programmes de l'École. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

	Apprentissage de base	Perfectionnement en leadership organisationnel	Innovation dans la gestion du secteur public	Services internes	2015	2014
(en milliers de dollars)						
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	31 034	6 572	10 111	20 325	68 042	64 693
Services professionnels et spéciaux	7 392	1 193	1 462	4 183	14 230	14 701
Location des locaux et de l'équipement	4 894	1 040	1 620	3 444	10 998	11 276
Transports et télécommunications	1 066	81	215	262	1 624	1 765
Services publics, fournitures et approvisionnement	230	15	30	176	451	459
Petits équipements et pièces	653	131	201	1 174	2 159	827
Imprimerie et édition	491	22	111	157	781	626
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 471	238	73	254	2 036	1 794
Réparation et entretien	282	50	76	267	675	90
Autres charges de fonctionnement	8	1	-	1	10	168
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	12	12	-
Total des charges	47 521	9 343	13 899	30 255	101 018	96 399
Revenus						
Vente de biens et services	25 747	4 218	1 301	211	31 477	41 086
Autres revenus	-	-	-	5	5	5
Total des revenus	25 747	4 218	1 301	216	31 482	41 091
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	21 774	5 125	12 598	30 039	69 536	55 308